

ROYAUME DU CAMBODGE
Nation Religion Roi

Conseil Constitutionnel
n°03/2003/CC.I.

Phnom Penh, le 05 février 2003

A Madame et Messieurs les Députés
(15 Députés)

O B J E T : Demande d'interprétation de l'article 7 de la loi de finances 2003

REFERENCE : Votre lettre du 9 janvier 2003

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Constitutionnel ne peut examiner votre demande d'interprétation, du fait qu'elle ne contient pas de signatures sur la première page et que certaines signatures de la deuxième page ne sont pas valables, faute d'être des originales.

Je vous prie donc de procéder à la régularisation nécessaire pour la recevabilité de votre demande.

P. Le Conseil Constitutionnel
Le Président
Signé et cacheté: BIN CHHIN

Copie à :

- Ministère du Palais Royal
- Secrétariat Général du Sénat
- Secrétariat Général de l'Assemblée Nationale
- Office du Premier Ministre
- Cour Suprême
- Ministère de l'Economie et des Finances